

Image not found or type unknown



Usufruit de ma belle mère

Par **Lydie Sanjuan**, le **25/08/2017** à **15:31**

Bonjour

Mon père a acheté sa maison avant son mariage ma belle mère a l usufruit j aimerai savoir si j ai la possibilité de mettre en vente la maison malgré l usufruit.

Merci

Par **youris**, le **25/08/2017** à **15:40**

bonjour,

je pense qu'il s'agit d'un usufruit à titre viager.

vous ne le mentionnez pas mais je suppose que votre père est décédé et sa veuve a reçu l'usufruit lors de la succession de son défunt époux.

pour vendre un bien immobilier, il faut en être propriétaire donc il vous faudra l'accord de votre belle-mère.

si vous n'avez que la nue-propriété du bien, vous pouvez vendre que la nue-propriété, votre belle-mère conservant l'usufruit donc vous aurez peu d'acheteurs potentiels.

salutations